

2011 + 1 copie  
compte 24/12/59

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Revalorisation des  
traitements :  
criée aux poissons

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le  
5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot  
Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Lassé, Pontanille  
Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a  
été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiate-  
ment à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir  
ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu la demande des intéressés

Considérant que le traitement des agents contractuels de la criée n'a pas  
subi de modification depuis 2 ans

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

— qu'à compter du 1er Janvier 1960 les traitements des employés contractuels  
de la criée seront revalorisés de 15 %

Le traitement de M. Lanusse trouvera porté à	57.500	frs par mois
" M. Moulinau "	46.000	frs par mois
" M. Bernard "	34.500	frs par mois

— que les mandatement seront effectués en XV, art. 20, criée aux poissons  
salaires du personnel

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 22 Déc. 1959  
Le Sous Préfet : J. VOHEL

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



COPIE CONFORME  
le 23 Décembre 1959  
par le Maire  
Joint Délégué,  
*Matras*



*Matras*